

JOURNÉE D'ÉTUDE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Les supports d'intervention disponibles en ligne

La journée d'étude de la rentrée 2023 s'est tenue le 14 septembre dernier à Paris, avec retransmission en ligne.

La veille, le Conseil d'Administration de Présanse a validé le Plan d'Orientations et d'Actions, présenté dans ses grandes lignes en ouverture de la commission.

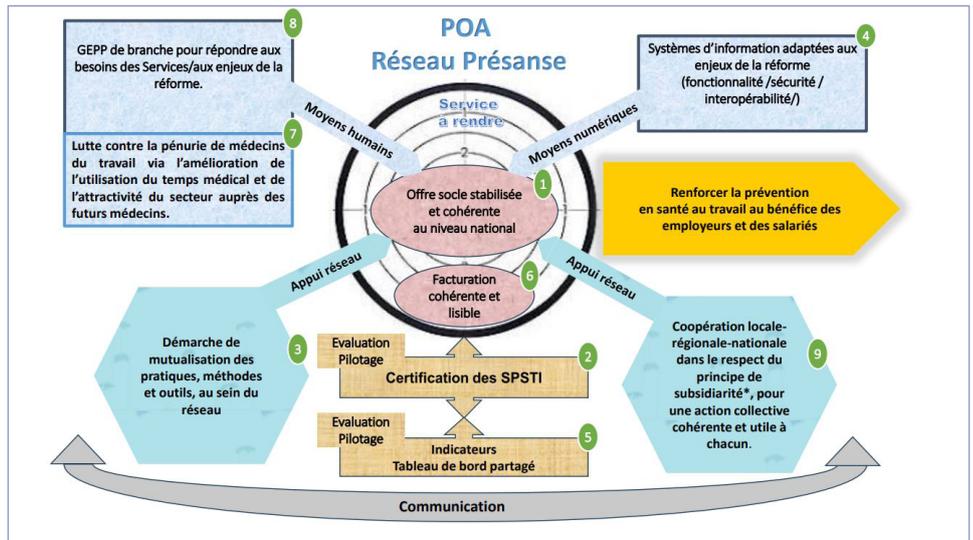
La matinée technique a été consacrée à une séquence RH sur l'évolution des compétences en SPSTI, dans le contexte du POA susmentionné, des travaux de la commission RH et des négociations collectives de branche.

Lors de la Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation (CPPNI) du mois de juin, les partenaires sociaux ont pu notamment entamer la révision des critères classants qui serviront à la pesée des postes.

Les axes prioritaires de la formation professionnelle pour 2023 ont été identifiés comme suit :

- ▶ La formation des salariés en charge d'un encadrement hiérarchique ou de la conduite d'équipes transversales,
- ▶ La formation des assistants en santé au travail,
- ▶ La formation des IDE à la santé au travail (formation « initiale » et formation complémentaire),
- ▶ La formation des collaborateurs médecins,
- ▶ La formation en e-learning des nouveaux embauchés,
- ▶ La formation relative à la prévention de la désinsertion professionnelle (PDP), non diplômante, en direction des membres de l'équipe pluridisciplinaire.

Cette séquence RH a bénéficié des interventions la DRH



Infographie de synthèse du POA – A voir en version animée au sein du diaporama complet sur Présanse.fr

Les éléments constitutifs de la fiche de fonction

Spécificités de l'emploi

- Intitulé de la fonction
- Définition de la fonction (Mission générale)
- Site de rattachement
- Déplacements professionnels / Lieu de travail
- Conditions de travail (ex : Eligibilité télétravail, ...)
- Contraintes particulières
- Formation & Expérience

Position dans l'organisation

- Rattachement hiérarchique
- Rattachement fonctionnel
- Classification CCN (Emploi CCN de référence)

Secrétaire Médicale

Secteur de rattachement

Un des centres

Déplacements professionnels

Selon les besoins ou spécificités de l'adhérent, proposer un accompagnement en physique chez l'adhérent de manière ponctuelle. Déplacements dans le cadre des CA.

Définition de la fonction

Le secrétaire médical assiste les professionnels de santé dans les fonctions de suivi individualisé des salariés. Il est en lien avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, la concertation collective et assure le lien avec les différents Directeurs. Il est garant de l'étage de centre et de son bon fonctionnement logistique. Il est l'interlocuteur du salarié et de l'adhérent.

Seu activités principales sont les suivantes :

- Suivi individuel de l'état de santé des salariés
- Gestion de la relation multi-canal des adhérents (entreprises et salariés)
- Gestion de l'assistant des professionnels de santé et relatif au centre
- Participation au Projet de Service
- Recherche, innovation et partage d'information
- Santé, sécurité et conditions de travail
- Qualité et amélioration continue
- RSE, Diversité et Inclusion

Conditions d'exercice

Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur

Profession normalisé au secret médical

Formation

Formation de Secrétaire médical de préférence

Rattachement fonctionnel

Equipe pluridisciplinaire – Pôle Convocation

Responsabilités

Responsable des Secrétaires Médicaux du pôle

Classe CCN de référence

Classe 6, Fibre Prévention

L'égalité professionnelle femmes-hommes, ainsi que la prise en compte de situation de handicap sont des préoccupations fortes du CMIE.

Il n'existe pas de métier au CMIE qui ne puisse être exercé indifféremment par une femme ou par un homme. Toutes les fiches de fonction s'adressent indifféremment et respectivement tant aux femmes qu'aux hommes. L'aménagement du poste de travail en cas de situation de handicap est pris en compte.

CMIE SEST

CHARTRE DIVERSITE SEST

UNION DES SECURITAIRES MEDICAUX DE LA CHARENTE

CMIE SEST

Fiche de fonction Santé Prévention - Octobre 2022

Extrait du diaporama sur les fiches de fonction du CMIE-SEST-AMETIF

du CMIE-SEST-AMETIF : Karine WIRTH, venue présenter la refonte des fiches de fonction au sein du SPSTI, et de l'Opcv Santé, en la personne de Catherine PAGEAUX, sur la mobilisation des fonds mutualisés conventionnels. Marie-Hélène BAILLY, directrice de l'AFOMETRA, est venue présenter le nouveau catalogue de l'organisme de formation.

En synthèse 3 niveaux de certification

Ces trois niveaux s'appliquent à l'ensemble des exigences de moyens mis à disposition par le SPSTI (Article 4) et des exigences relatives aux missions du SPSTI (Article 5)



Niveaux précisés pour les 3 missions de l'offre socle
La quasi-totalité des critères des autres chapitres relèvent du niveau 1

La commission d'étude de l'après-midi a été comme traditionnellement consacrée au balayage des actualités de la profession, à commencer par la certification des SPSTI dont le référentiel et textes de références ont été publiés cet été (voir Une de ce numéro).

A suivi un point d'actualités juridiques dédié aux suivi des salariés du multi-employeurs, à la protection contre les rayonnements ionisants et aux conditions générales de vente relatives à l'offre complémentaire. Le lecteur trouvera, en plus du diaporama détaillé, une synthèse de ces sujets dans les pages juridiques de ce numéro.

Enfin, un point d'actualités médico-techniques a notamment permis de présenter les cartes de la démographie médicale en Santé au Travail, actualisées en fonction des dernières données du CNOM.

Toutes ces ressources sont à retrouver au sein du support général de ce 14 septembre 2023, sur Presanse.fr > **Actualités**.

Démographie médicale (source : CNOM)
Densité 2023 des médecins du travail pour 100 000 habitants



Source : CNOM - Atlas de la démographie médicale en France – Situation au 1^{er} janvier 2023 – Approche territoriale des spécialités médicales et chirurgicales

